



COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN

STATUT DU PERSONNEL

IMPLICATION FINANCIERE 2020

DOCUMENT PREPARE EN COLLABORATION

AVEC LE COMITE DU PERSONNEL

DECEMBRE 2019

VERSION MISE A JOUR FEVRIER 2020

CHAPITRE 4 – TRAITEMENT, ALLOCATIONS, INDEMNITES ET PRIMES

Article 4.2 Traitement (ou salaire) de base et révision salariale

Article 4.14 Treizième mois de salaire

Annexe 1.b

Prise en compte de l'expérience pertinente au poste de plus de 20 ans de service pour un passage de l'échelon E5 (16 à 20 ans de service) à l'échelon E6 (plus de 20 ans de service) pour les Cadres Professionnels et Cadres Intermédiaires concernés. La démarche est donc de créer un nouvel échelon pour répondre aux attentes et à la motivation des agents les plus expérimentés. L'application de la proposition est faite à partir de la grille salariale 2020 (actualisé au taux officiel de l'inflation à Maurice pour l'année 2019 soit 0.5%) avec la colonne E6 à considérer (Cf. annexe 3 : Grille salariale)

en EUROS	ECHELON 5 - 2019			ECHELON 5 - 2020			ECHELON 6 - 2020		
	Salaire de base mensuel 2019	TAB 2019	Salaire annuel actuel y compris 13ème mois	Salaire de base mensuel 2020	TAB 2020	Salaire annuel si échelon 5	Salaire de base mensuel 2020	TAB 2020	Salaire annuel si échelon 6
Cadre Professionnel									
Chargé de mission - DI 2	2 539,31	33 011,00	55 736,38	2 552,00	33 176,00	55 997,08	2 630,46	34 196,00	56 667,14
Chargé de mission - DI 4	2 539,31	33 011,00	52 757,38	2 552,00	33 176,00	53 018,08	2 630,46	34 196,00	53 688,14
Chef de service - SAF	2 539,31	33 011,00	58 398,58	2 552,00	33 176,00	58 659,28	2 630,46	34 196,00	59 329,34
Chef de service - GRH	2 539,31	33 011,00	57 348,58	2 552,00	33 176,00	57 609,28	2 630,46	34 196,00	58 279,34
Cadre Intermédiaire									
Comptable COI: poste à pourvoir									
Archiviste - Documentalist	1 283,38	16 684,00	29 580,00	1 289,85	16 768,00	29 706,00	1 329,38	17 282,00	30 002,53
Assistant au Service Marché et Contrat	1 283,38	16 684,00	29 580,00	1 289,85	16 768,00	29 706,00	1 329,38	17 282,00	30 002,53
Total	12 724,00	165 412,00	283 400,92	12 787,69	166 240,00	284 695,71	13 180,62	171 348,00	287 969,04

L'incidence financière du passage de l'échelon 5 à 6 sera de l'ordre de 130 933.20 MUR soit **3 273,33 EUR** sur le budget 2020.

P.S : Cette baisse drastique par rapport au premier document soumis en décembre 2019 est dû (i) au fait que le taux d'inflation au 31.12.2019 n'est que de 0,5 % (comparé au taux provisoire de 3.0% utilisé) et (ii) au départ de la Comptable COI ; le passage de l'échelon 5 à 6 pour ce poste n'ayant pas lieu.

Article 4.5 Indemnité de logement

L'indemnité de logement s'applique à l'ensemble du personnel Cadres (Professionnels et Intermédiaires). Pour ces derniers, cette indemnité ne reflète pas le coût actuel des loyers sur le marché local et n'est pas suffisant.

La proposition est de passer le taux actuel de 20 à 25 % du traitement annuel de base (TAB) soit le même pourcentage que pour les cadres professionnels :

en roupies mauriciennes (MUR)	Montant payé actuellement avec un taux de 20%	Montant Loyer Mensuel Actuel	TAB 2020 (E6)	Montant au taux de 20%	Taux Proposé	Montant au taux de 25%	Diff
Comptable COI : poste à pourvoir	10 393,32	15 000,00	708 480	11 808,00	25%	14 760,00	2 952,00
AroI RAKOTONANDRASANA (E3)	9 923,33	16 000,00	632 880	10 548,00	25%	13 185,00	2 637,00
Ahmed Cheik ABOUBACAR,	10 393,28	12 000,00	708 480	11 808,00	25%	14 760,00	2 952,00
Rakoto RAMANANTSALAMA	10 393,28	10 000,00	708 480	11 808,00	25%	14 760,00	2 952,00
Shirley LAW	11 108,72		686 519	11 441,98	25%	14 302,47	2 860,49
Regine NELLUN	13 425,33		856 200	14 270,00	25%	17 837,50	3 567,50
TOTAL				71 683,98		89 604,97	17 920,99

L'incidence financière annuelle sur le budget serait de 215 051,93 MUR (17 920,99 MUR x 12 mois) soit **5 376.29 EUR**. **Cette proposition d'application est décrite dans le document annexe II au statut du personnel version 1.0 présenté lors de l'atelier Technique et Juridique tenu le 18 octobre 2019 (Cf. annexe 4)**

Article 4.8 Indemnité pour frais d'études

Les frais de scolarité s'appliquent à l'ensemble du personnel Cadres Professionnels et Cadres Intermédiaires.

La nouvelle proposition faite, prend en considération :

(i) Les différents taux appliqués

(ii) Le niveau de scolarité des dépendants (Pre primaire, primaire, secondaire et tertiaire) et les différents taux appliqués.

(iii) Le plafond d'âge de 21 à 25 ans qui aligne les clauses du SdP avec le DASP.

en EUROS	Nbre d'enfant + Niveau	Taux normal en 2020	En 2020, avec limite d'âge à 25 ans et changement de pourcentage				Total 2020 amendé	Différence
			Pre-primaire (60%)	Primaire (60%)	Secondaire (80%)	Tertiaire (100%)		
SG		4 200				4 200	4 200	0
CM - DI 2	2 Tertiaires	4200				4200	4 200	0
Responsable SAF	2 secondaires	2 100			2 100		2 100	0
Responsable COM	1 primaire	1 916		2 299			2 299	383
CM - DI 1	1 tertiaire - 1 secondaire	2 681			4 200		4 200	1 519
Responsable SMC	2 tertiaires	1 050				1 050	1 050	0
Responsable RH	1 secondaire	2 186				4 200	4 200	2 014
Responsable Service Audit	3 secondaires	3 150			3 150		3 150	0
CM - DI 3	3 primaires	3 150				3 150	3 150	0
Comptable suivi projet	1 tertiaire	0				1 980	1 980	1 980
Secrétaire de Direction	1 tertiaire (en 2020)	525				2 100	2 100	1 575
Comptable COI	Poste à pourvoir	2 100					2 100	0
Archiviste - Documentaliste	2 secondaires - 1 primaire	1 575		525	1 050		1 575	0
Assistant SMC	1 tertiaire - 2 secondaires	1 575				2 100	2 100	525
Assistant S. Audit	1 primaire - 1 pré-primaire	1 050	525	525			1 050	0
TOTAL		31 458	525	3 349	10 500	22 980	39 454	7 996

L'incidence financière serait de 319 840 MUR soit **7 996,00 EUR** sur le budget 2020. Cette proposition d'application est décrite dans le document annexe II au statut du personnel version 1.0 présenté lors de l'atelier Technique et Juridique tenu le 18 octobre 2019 (Cf. annexe 4)

Article 4.15 Frais de transport à l'occasion des vacances dans les foyers

Les Cadres professionnels bénéficient de cet avantage tous les deux (2) ans. Il est proposé de permettre aux cadres intermédiaires expatriés de regagner leurs foyers d'origine chaque trois (3) ans. Pour le moment, quatre (4) Cadres Intermédiaires expatriés sont concernés. Il est proposé que ce bénéfice soit octroyé à deux (2) d'entre eux par an par priorité d'ancienneté de leur contrat de travail.

	Coût du billet d'avion
MADAGASCAR	
Agent	18 350,00
Conjoint	18 350,00
Enfant 1	15 750,00
Enfant 2	15 750,00
sous-total	68 200,00
COMORES	
Agent	28 550,00
Conjoint	28 550,00
Enfant 1	23 100,00
Enfant 2	23 100,00
sous-total	103 300,00
TOTAL	171 500,00

L'incidence financière pour 2020 serait de 171 500,00 MUR soit **4 287.50 EUR** sur le budget. Cette proposition d'application est décrite dans le document annexe II au statut du personnel version 1.0 présenté lors de l'atelier Technique et Juridique tenu le 18 octobre 2019 (Cf. annexe 4)

CHAPITRE 8 – VOYAGES PROFESSIONNELS, DEMENAGEMENT ET DEPLACEMENT

Article 8.1 Déménagement

Les frais de déménagement (retour) s'appliquent au personnel Cadres Professionnels et Cadres Intermédiaires expatriés. Le nombre de personne maximal à prendre en charge est de 4 par famille.

Ref : 400 kgs = Rs 45,000

Actuellement	Coût actuel	Pour 2020	Coût amendé
100 Kg / personne	11 250,00	150 Kg / personne	16 875,00
Plafond de 400 kg	45 000,00	Plafond de 600 kg	67 500,00

Cela concerne qu'une personne en 2020

en roupies mauriciennes (MUR)	Nbre de personnes à prendre en charge	Montant actuel	Montant amendé	2020	Différence en 2020	Prévision en cas de départ 2021	Prévision en cas de départ 2022	Différence en 2022
CM - DI 4	1	11 250,00	16 875,00	16 875	5 625			
CM - DI 1	3	33 750,00	50 625,00				50 625	16 875
Responsable SMC	4	45 000,00	67 500,00					
CM - DI 3	4	45 000,00	67 500,00				67 500,00	22 500
Responsable Service Audit	4	45 000,00	67 500,00					
Comptable COI : poste à pourvoir	0	-	-					
Archiviste - Documentaliste	4	45 000,00	67 500,00					
Assistant SMC	4	45 000,00	67 500,00					
Assistant S. Audit	4	45 000,00	67 500,00					
TOTAL		315 000	472 500	16 875	5 625	0	118 125	39 375

L'incidence financière en 2020 serait de 5 625,00 MUR soit **140,63 EUR** sur le budget. **Cette proposition d'application est décrite dans le document annexe II au statut du personnel version 1.0 présenté lors de l'atelier Technique et Juridique tenu le 18 octobre 2019 (Cf. annexe 4)**

CHAPITRE 9 – CESSATION DE SERVICE

Article 9.10 Indemnité de fin de contrat

La nouvelle proposition concerne tout le personnel et englobe aussi le personnel de bureau et d'appui. Toutefois, comme les départs sont prévus à différents moments, un tableau des départs pendant ces cinq dernières années (2014-2018) sert de référence :

Départ	Nombre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total sur 6 années	Départ Moyenne annuel
Secrétaire Général				1				1	0,17
Cadre Professionnel				3		1		4	0,67
Cadre Intermédiaire *			1	2			1	4	0,67
Personnel Bureau & Appui					1			1	0,17

Cadre intermédiaire * : Démission de la Comptable COI en 2019 : aucune incidence financière

Cette indemnité ne concerne qu'une seule personne en 2020 :

	IFC actuel	IFC selon nouveau barème	Différence
SG	15 931,50	15 931,50	0,00
CM – DI 4 (si départ)	17 523,00	28 037,00	10 514,00

L'incidence financière en 2020 serait de 420,560 MUR soit **10,514,00 EUR** sur le budget. **Cette proposition d'application est décrite dans le document annexe II au statut du personnel version 1.0 présenté lors de l'atelier Technique et Juridique tenu le 18 octobre 2019 (Cf. annexe 4)**

Article 9.11 Indemnité de licenciement

Incidence que si le plafond de vingt-quatre (24) mois de compensation de traitement annuel de base est remplacé par une indemnisation équivalente à deux (2) mois de traitement de base par année de service.